



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### montant des pensions

Question écrite n° 2998

#### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le montant de la pension des femmes retraitées. Les femmes sont très désavantagées par rapport aux hommes en matière de retraite. Le montant global de pension brut des femmes est inférieur de plus de 40 % à celui des hommes, en raison principalement de carrières plus courtes et moins bien rémunérées. S'agissant des avantages de droits directs, même lorsque les femmes ont des carrières complètes, il y a plus de 33 % d'écart entre les pensions des hommes et des femmes. Aussi elle lui demande s'il entend prendre des mesures visant à réduire cette inégalité entre les pensions des hommes et celles des femmes.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2998

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5278

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)